



Commune de Montpreveyres

Lettre d'information

No 2 - 2011

Elections communales du 13 mars 2011

Vous qui vous souciez de votre commune, qui portez un intérêt pour cette communauté ou qui avez envie de servir, de donner du temps et de l'énergie pour Montpreveyres,

Prenez le temps de lire ce document et d'être présent le dimanche 13 mars prochain.

Il s'agit du devoir civique et civil de chacun et de chacune de participer à cette journée d'élections, en pensant à l'avenir de nos habitants et de la population future, ainsi qu'au développement et à la gestion de la commune.

Tous les suffrages sont importants et nécessaires à chaque tour de scrutin.

Si vous êtes motivé-e et prêt-e à vous engager au sein de la municipalité durant la prochaine législature (1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016), faites le savoir autour de vous pour éviter que les voix ne soient dispersées inutilement sur plusieurs personnes.

Après le second tour, la municipalité sera au complet, soit 5 personnes, puisque la personne ayant obtenu le plus grand nombre de voix sera élue, ainsi l'élection du-de la syndic-que pourra avoir lieu.

Quelques rappels :

Pour un vote valable au 1^{er} tour de la municipalité :

- glisser dans l'enveloppe jaune **1 (une) seule liste** avec maximum 5 (cinq) noms; chaque nom, une fois uniquement. Tout citoyen de la commune est éligible en plus des candidats officiels.
- Signer et inscrire la date de naissance sur la carte de vote.

Les résultats seront affichés au pilier public et sur le site internet de la commune.

Nous vous prions d'être particulièrement attentifs aux horaires des scrutins et de vous informer de l'évolution de l'élection tout au long de la journée du dimanche 13 mars.

Vous pouvez vous référer à l'arrêté de convocation affiché au pilier public ou prendre contact au bureau communal (021 903.25.13) pour des renseignements supplémentaires.

Nous comptons sur votre soutien et vous en remercions !

*La Municipalité et le bureau du Conseil général.
Février 2011*